



La Plaine sur mer

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté n° 2024-310-PM

Objet : Retrait de l'arrêté 2024-193-PM portant demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes le dimanche 19 mai 2024 lors d'un vide grenier.

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire en date du 25 janvier 2024 formulée par Madame Graziella DHEILLY présidente de l'association « BOXING TEAM 44 » dont le siège social est situé 23, rue des Saules 44320 ST VIAUD, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion d'un vide grenier, le dimanche 19 mai de 08h00 à 18h00, sur le terrain stabilisé, Boulevard des Nations Unies.

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté N° 2024-193-PM est retiré.

Article 2 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame Graziella DHEILLY présidente de l'association « BOXING TEAM 44 »
- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le vendredi 17 mai 2024

Séverine MARCHAND,
Maire

